

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 402**15 avril 2004****SOMMAIRE**

ACM International Technology Fund, Sicav, Luxembourg	19282	Conti Pro, S.à r.l., Kleinbettingen	19256
Advance Solution Holding S.A., Luxembourg	19272	CTTL Services S.A., Luxembourg	19251
AFH-Ocean Indien S.A., African Financial Holding Ocean Indien, Luxembourg	19265	CTTL Services S.A., Luxembourg	19251
AFH-Ocean Indien S.A., African Financial Holding Ocean Indien, Luxembourg	19266	Distribution Européenne S.A., Luxembourg	19260
AGT Investissement S.A.H., Luxembourg	19285	Distribution Européenne S.A., Luxembourg	19261
AGT Investissement S.A.H., Luxembourg	19285	Elle-Effe S.A., Luxembourg	19290
Algarve International S.A., Luxembourg	19284	Emerentia S.A., Stadtbredimus	19288
ArthroCare Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19263	Essetre Holding S.A., Luxembourg	19287
ArthroCare Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19295	Essetre Holding S.A., Luxembourg	19287
ArthroCare Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19295	Eurax S.A.H., Luxembourg	19289
(The) Asian Technology Fund, Sicav, Luxembourg	19281	Eurax S.A.H., Luxembourg	19289
Ball European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	19261	Euro Batilux, GmbH, Luxembourg	19271
Ball (Luxembourg) Finance, S.à r.l., Luxembourg	19271	Euro Batilux, GmbH, Luxembourg	19271
Ball Holdings, S.à r.l., Luxembourg	19267	Europe Finance S.A., Luxembourg	19291
Ball Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg	19281	European Closures Group S.A., Luxembourg	19287
Batten, S.à r.l., Luxembourg	19296	Eurostellit, S.à r.l., Betzdorf	19288
Bay-Rum Immobilière S.A., Luxembourg	19258	Financière Euro-Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	19284
Beth Holding S.A., Luxembourg	19272	Financière Euro-Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	19284
Beth Holding S.A., Luxembourg	19272	Financière Euro-Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	19284
Broad Street Mall, S.à r.l., Luxembourg	19293	Financière Euro-Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	19284
Cabot Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	19296	Fincimec Group S.A., Luxembourg	19293
Cabot Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	19296	Fitair Luxembourg S.A., Dippach	19282
Cabot Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	19295	Fitair Luxembourg S.A., Dippach	19283
Canalux, S.à r.l., Schifflange	19283	(La) Fustière S.A., Luxembourg	19290
Capint S.A., Luxembourg	19283	(La) Fustière S.A., Luxembourg	19290
CB Foods International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19287	(La) Fustière S.A., Luxembourg	19290
CB Foods, S.à r.l., Luxembourg	19286	Future Life Insurance Broker S.A., Luxembourg	19288
CB International Finance, S.à r.l., Luxembourg	19266	Gallaher Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19250
CEREP A-House, S.à r.l., Luxembourg	19281	Gandria Holding S.A., Luxembourg	19293
Chine-Europe-Chine, S.à r.l., Luxembourg	19292	Gandria Holding S.A., Luxembourg	19293
Compagnie Bethlem S.A., Luxembourg	19253	Gandria Holding S.A., Luxembourg	19294
Compagnie Bethlem S.A., Luxembourg	19253	Gandria Holding S.A., Luxembourg	19294
Compagnie Bethlem S.A., Luxembourg	19253	Gandria Holding S.A., Luxembourg	19294
Compagnie Bethlem S.A., Luxembourg	19253	GBI, S.à r.l., Luxembourg	19269
Compagnie Bethlem S.A., Luxembourg	19253	Genesis Investment Holding S.A., Luxembourg	19294
Compagnie Bethlem S.A., Luxembourg	19253	High-Tech Imp-Ex Loris Mariotto, S.à r.l., Luxembourg	

bourg	19263	Mutual Investment Corporation S.A.H., Luxembourg	19282
Holiday International Company S.A.H., Luxembourg	19258	N.N.-Constructions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19283
Home Perfection, S.à r.l., Weiler	19256	NewTel S.A. & Cie S.E.C.S., Luxembourg	19294
Home Perfection, S.à r.l., Weiler	19256	Nexus Shipping S.A., Stadtbredimus.	19286
Illor I S.A., Luxembourg	19289	Nexus Shipping S.A., Stadtbredimus.	19286
Illor II S.A., Luxembourg	19289	(The) Nile Growth Company, Sicaf, Luxembourg .	19282
Immo Lema S.A., Luxembourg	19292	Obregon S.A., Luxembourg	19286
India Libéralisation Fund, Sicav, Luxembourg	19259	Pharmeg Holding S.A., Luxembourg	19293
International Interactive Media Services S.A., Rodange	19278	Pyllo, S.à r.l., Luxembourg	19286
Katoen Natie Benelux S.A., Luxembourg	19296	Pyllo, S.à r.l., Luxembourg	19286
Kingspan Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	19295	(Le) Roi Holding S.A., Luxembourg	19250
Kingspan Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19295	Santa's Legend S.A., Rodange	19262
Krupaco Finance S.A., Luxembourg	19281	Santa's Legend S.A., Rodange	19283
Lemoore S.A., Luxembourg	19291	SOPEM Société de Participations Electro-Mécaniques S.A., Luxembourg	19285
LM Investments, S.à r.l., Luxembourg	19260	Société Financière Mutuelle Extérieure S.A., Luxembourg	19288
LS Alloys S.A., Steinfort	19289	Société Financière pour la Distribution S.A., Luxembourg	19262
Luxol Investissement S.A.H., Luxembourg	19269	Solideal Holding S.A., Luxembourg	19262
Luxol Investissement S.A.H., Luxembourg	19271	Solideal Holding S.A., Luxembourg	19262
Maison Caudalie Luxembourg S.C., Diekirch.	19275	Stallen Holding S.A., Echternach	19290
Matcolux S.A., Pontpierre	19252	Thuman Holding S.A., Luxembourg	19279
Matcolux S.A., Pontpierre	19252	Thuman Holding S.A., Luxembourg	19280
Metrico, S.à r.l., Niederdonven	19267	Vintage Wines & Luxury Hotels Holding S.A., Luxembourg	19295
Montrachat Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19285	Zouga (2) S.A., Luxembourg	19254
Montrachat Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19285	Zouga (2) S.A., Luxembourg	19255
Murciaco S.A., Luxembourg	19263		

LE ROI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.370.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 mai 2002 a appelé aux fonctions d'administrateurs Madame Monique Juncker, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Madame Marie-Josée Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Madame Juliette Lorang, Monsieur Maarten van de Vaart et Monsieur Hans de Graaf. Tous les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour LE ROI HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019979.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.800.

Le bilan pour la période du 26 novembre 2001 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019942.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

**CTTL SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. SAIOS S.A.).**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.
R. C. Luxembourg B 64.262.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAIOS S.A., avec siège social à L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 527 du 20 juillet 1998, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Elvinger, en date du 5 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 981 du 9 novembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 64.262.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Dock, administrateur de société, demeurant à Flaxweiler,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Natacha Demand, employée privée, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en CTTL SERVICES S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2. Transfert du siège social au 43, rue du Père Raphaël, à L-2413 Luxembourg.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en CTTL SERVICES S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CTTL SERVICES S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Dock, M. Galowich, N. Demand, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 84, case 5.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(019599.3/227/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

**CTTL SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. SAIOS S.A.).**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.
R. C. Luxembourg B 64.262.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(019600.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

MATCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.555.

L'an deux mille quatre, le neuf janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATCOLUX S.A., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1266 du 28 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 96.555.

L'assemblée est présidée par Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, celui-ci disposant dans tous les cas d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** La société est engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, celui-ci disposant dans tous les cas d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Distave, P. Crea, J.-P. Frank, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, vol. 142S, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(019622.2/227/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

MATCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.555.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(019623.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

COMPAGNIE BETHLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.110.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 129.120,99 EUR
- Résultat de l'exercice	- 13.517,27 EUR
- Report à nouveau	- 142.638,26 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019854.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

COMPAGNIE BETHLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.110.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 142.638,26 EUR
- Résultat de l'exercice	- 45.390,20 EUR
- Report à nouveau	- 188.028,46 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019857.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

COMPAGNIE BETHLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.110.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 188.028,46 EUR
- Résultat de l'exercice	- 53.290,83 EUR
- Report à nouveau	- 241.319,29 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019859.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

COMPAGNIE BETHLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.110.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 241.319,29 EUR
- Résultat de l'exercice	- 96.441,07 EUR
- Report à nouveau	- 337.760,36 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019851.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ZOUGA (2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.804.

L'an deux mille quatre, le seize février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZOUGA (2) S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte portant approbation de projet de scission reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 475 du 3 mai 2003, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 92.804.

Bureau

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Amélie Revelant, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement 70.800 (soixante-dix mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 366.882,42 (trois cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-deux euros et quarante-deux cents).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social du 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
2. Acceptation de la démission de trois Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.
4. Modification de l'article 7, alinéa 3, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.»
5. Création des catégories d'Administrateurs.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de trois Administrateurs actuels de la société:

- Monsieur Gianluigi Ferrario, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 12, Via G.B. Pioda,
- Monsieur Antonio Danelon, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 12, Via G.B. Pioda,
- Madame Adriana Rovida, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 12, Via G.B. Pioda,

et la démission du Commissaire aux comptes:

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leurs fonctions respectivement d'Administrateurs et de Commissaire leur est accordée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Administrateurs de la Société en remplacement des Administrateurs démissionnaires jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

- Monsieur Andrea Maurizio Zamparini, Directeur de Sociétés, né le 29 décembre 1965 à Verbiana (Italie), demeurant à I-21029 Vergiate, Via Sempione 63,

- Monsieur Paolo Diego Zamparini, Directeur de Sociétés, né le 6 décembre 1968 à Verbiana (Italie), demeurant à I-21029 Vergiate, Via Sempione 63,

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

- Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, né le 30 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

et de nommer Commissaire aux comptes en remplacement du Commissaire démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

- La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont (R.C. Luxembourg B 42.230).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7, alinéa 3, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire deux catégories distinctes d'Administrateurs, le conseil d'administration sera composé de quatre Administrateurs répartis en 2 catégories A et B comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Andrea Maurizio Zamparini, préqualifié,

- Monsieur Paolo Diego Zamparini, préqualifié.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Pierre Mestdagh, préqualifié,

- Monsieur Carlo Schlessler, préqualifié,

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Mestdagh, A. Revelant, N. Piccione, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, vol. 142S, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 mars 2004.

T. Metzler.

(020145.3/222/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

ZOUGA (2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.804.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 mars 2004.

T. Metzler.

(020150.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

HOME PERFECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9982 Weiler, Maison 10.

R. C. Diekirch B 5.213.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 mars 2004.

Signature.

(900888.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2004.

HOME PERFECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9982 Weiler, Maison 10.

R. C. Diekirch B 5.213.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 mars 2004.

Signature.

(900889.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2004.

CONTI PRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 99.326.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Monsieur Tevfik Bulent Durlanik, ingénieur, né à Cankiri (Turquie) le 12 juillet 1947, demeurant à 34330 Istanbul (Turquie), Bagdat Caddesi, Ay Apt., N° 224/10, Ciftehavuzlar, Kadiko,

agissant en nom personnel et comme mandataire spécial de:

2. Monsieur Haydar Burak Durlanik, économiste, né à Eskisehir (Turquie) le 11 mars 1976, demeurant à 34330 Istanbul (Turquie) Bagdat Caddesi, Ay Apt., N° 224/10, Ciftehavuzlar, Kadikoy,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de matériel électroménager. Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, financières ou civiles ayant un rapport direct avec son objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription d'intervention financière ou de toute autre manière dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CONTI PRO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Kleinbettingen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros représenté par parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Tevfik Bulent Durlanik, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales. 90

2. Monsieur Haydar Burak Durlanik, prénommé, dix parts sociales. 10

Total: cent parts sociales 100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Une assemblée générale ordinaire sera tenue le 20 juin de chaque année au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante Madame Ayse Nuriye Canefe, sans état, demeurant 34330 Istanbul (Turquie), 111-113, Yokus Apt. D 11, Moda.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante.

Le siège social de la société est établi à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents (800,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.B. Durlanik, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2004, vol. 612, fol. 76, case 11. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 février 2004.

F. Unsen.

(020536.3/234/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.691.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2004.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(019661.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

HOLIDAY INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.783.

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOLIDAY INTERNATIONAL COMPANY S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, constituée sous la dénomination de HOLIDAY INVESTMENT COMPANY S.A., suivant acte reçu par le notaire Roger Wurth, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1^{er} octobre 1971, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 14 du 2 février 1972, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 228 du 9 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 9.783, au capital social de vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 22.383.000,-), représenté par deux millions vingt-sept mille neuf cents (2.027.900) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Maître Georges Krieger, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître David Yurtman, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Norbert Horsmans, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- «Lëtzebuurger Journal» numéro 228 du 27 novembre 2003 et numéro 234 du 5 décembre 2003,

- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1256 du 27 novembre 2003 et numéro 1295 du 5 décembre 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les deux millions vingt-sept mille neuf cents (2.027.900) actions représentant l'intégralité du capital social, un million deux cent soixante-quinze mille trois cent dix-sept (1.275.317) actions, ainsi que cinquante-cinq mille (55.000) parts de fondateurs, sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement prendre les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme holding HOLIDAY INTERNATIONAL COMPANY S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme holding HOLIDAY INTERNATIONAL COMPANY S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs suivants:

- a) celle de Monsieur Francis Depre, présentée par courrier adressé au conseil d'administration, en date du 11 septembre 2003,
- b) celle de Monsieur Lorenzo Palmer, présentée par courrier adressé au conseil d'administration, en date du 30 juin 2003,
- c) celle de Monsieur Hugo Patroons, présentée par courrier adressé au conseil d'administration, en date du 2 décembre 2003,

ainsi que de:

- a) Monsieur Norbert Hormans, prénommé, et
 - b) Maître Georges Krieger, prénommé,
- qui déclarent tous les deux démissionner séance tenante.

L'assemblée décide à l'unanimité, sauf une abstention, de donner décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

Maître Georges Krieger, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Maître Georges Krieger déclare qu'il se réserve le droit d'accepter le mandat pour le 15 janvier 2004, à 18.00 heures, et que des actes provisoires et urgents faits dans l'intérêt de la société ne sauraient être considérés comme acceptation du mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Krieger, D. Yurtman, N. Horsmans, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(019598.3/227/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

INDIA LIBERALISATION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.529.

EXTRAIT

Suite à la démission de M. Dave Williams et de Mme Reba White Williams avec effet au 5 janvier 2004, à la démission de M. Deepak Parekh avec effet au 8 janvier 2004, et à la démission de M. John D. Carifa avec effet au 9 novembre 2003, de leurs fonctions d'administrateurs de la Société, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Gopi K. Arora,
- David M. Gong,
- H. H. Maharaja of Jodhpur,
- Miles Q. Morland,
- Karan Trehan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour INDIA LIBERALISATION FUND

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019738.3/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

LM INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.911.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour LM INVESTMENTS

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(019662.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.720.

L'an deux mille trois, Le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 206 du 26 mai 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 46.720.

L'assemblée est présidée par Madame Marjorie Fever, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence Rumor, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 135.659,36 (cent trente-cinq mille six cent cinquante-neuf euros et trente-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) à EUR 185.238,06 (cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-huit euros et six cents) par l'apport de 15% des actions de FUSCINE HOLDING S.A. et sans création d'actions nouvelles.

2. Le capital social est désormais fixé à EUR 185.238,06 (cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-huit euros et six cents) représenté par 40.000 (quarante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente-cinq mille six cent cinquante-neuf euros et trente-six cents (EUR 135.659,36) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 49.578,70) à cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-huit euros et six cents (EUR 185.238,06), sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée, l'actionnaire majoritaire, à savoir la société à responsabilité limitée LOUV, S.à r.l., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue:

LOUV, S.à r.l., prénommée,

ici représentée par Madame Marjorie Fever, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 décembre 2003,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée moyennant un apport en nature consistant en quinze pour cent (15%) des actions de la société anonyme FUSCINE HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir, Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 24 novembre 2003, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de 135.659,36 EUR.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 185.238,06 (cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-huit euros et six cents), représenté par 40.000 (quarante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

La société détenant déjà plus de 65% des actions de FUSCINE HOLDING S.A., elle requiert l'exemption du droit d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Fever, L. Rumor, C. François, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 7, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(019613.3/227/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.720.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(019616.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

BALL EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 26.027.900,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 90.413.

En date du 12 janvier 2004, l'actionnaire unique de la société a décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004, des administrateurs suivants:

- Gerd Schildgen, demeurant au 39, Landsberger Strasse, D-41564 Grevenbroich.
- Jan Driessens, demeurant au 15, Wyckerpastoorstraat, NL-6221 EN Maastricht.
- Gérard Becquer, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019719.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

SOLIDEAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.961.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2004.

SOLIDEAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(019663.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

SOLIDEAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.961.

Les comptes consolidés au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00305, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2004.

SOLIDEAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(019664.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.950.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(019665.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

SANTA'S LEGEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 92.347.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Par le biais d'une Assemblée Générale Extraordinaire, Messieurs Laurent Simon, Thierry Mauley, Bernard Ivaldi ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs.

Monsieur Paul Hanneccuart a démissionné seulement de son mandat d'administrateur-délégué.

La société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Le nouveau conseil d'administration et le nouveau commissaire aux comptes de la société sont les personnes suivantes:

Monsieur Paul Hanneccuart, Monsieur Marc Minjauw, la société ORGAGEST CONSEIL Spri, Administrateur-Délégué Monsieur Marc Minjauw, commissaire aux comptes: READ, S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019749.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

MURCIACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.518.

En date du 17 février 2004, la société MURCIACO S.A. a transféré son siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019705.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ArthroCare LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 79.875.

Par résolution datée du 6 janvier 2004, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019706.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

HIGH-TECH IMP-EX LORIS MARIOTTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 551, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 99.287.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Loris Mariotto, électronicien en basse tension, demeurant à L-5361 Schrassig, 15, rue des Saules, ici représenté par Maître Marco Fritsch, avocat à la Cour, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 février 2004,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'installation, l'entretien, la réalisation, la conception et le commerce d'appareils, de systèmes d'alarmes audio-visuels, d'équipements de sécurité et de transmission sous basse tension ainsi que la location d'articles de la même branche.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement. La société peut également développer, gérer, acquérir et exploiter dans sa branche d'activité tous droits de propriété industrielle et intellectuelle ainsi que des licences ou autres droits exclusifs tels que notamment des brevets, des marques de produits ou de services. La société pourra également constituer toutes garanties, hypothèques et sûretés en faveur de tiers et notamment des établissements de crédit.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée, sauf le cas de dissolution anticipée.

Art. 4. La société prend la dénomination de HIGH-TECH IMP-EX LORIS MARIOTTO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre endroit de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq EUR (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes et de gestion journalière conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Chaque année, la gérance doit dresser un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la société.

La gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Le bilan mentionne séparément l'actif immobilisé, l'actif réalisable et, au passif, les dettes de la société envers elle-même, les obligations, les dettes avec hypothèque ou gage et les dettes sans garantie réelle. Il spécifie au passif le montant des dettes au profit d'associés.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'associé.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Loris Mariotto, prédésigné, cent parts sociales (100) au total, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Loris Mariotto, prénommé.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant en fonction.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2220 Luxembourg, 551, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Fritsch, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 février 2004, vol. 356, fol. 60, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2004.

H. Beck.

(020188.3/201/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

AFH-OCEAN INDIEN S.A., AFRICAN FINANCIAL HOLDING OCEAN INDIEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.263.

L'an deux mille trois, Le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme AFRICAN FINANCIAL HOLDING OCEAN INDIEN S.A., en abrégé AFH-OCEAN INDIEN S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 30 septembre 2003, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société AFRICAN FINANCIAL HOLDING OCEAN INDIEN S.A., en abrégé AFH-OCEAN INDIEN S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme, suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyges-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1004 du 28 décembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 72.263, au capital social intégralement libéré de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'article trois, alinéas 3 et 4, des statuts stipule que:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de neuf millions sept cent mille euros (EUR 9.700.000,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), le cas échéant par l'émission de quatre-vingt-dix-sept mille (97.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 30 septembre 2003, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), par l'émission de dix-sept mille (17.000) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles les actionnaires existants, à savoir:

- AFRICAN FINANCIAL HOLDING, société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

pour la conversion en actions de treize mille cinq (13.005) obligations, représentant un million trois cent mille cinq cents euros (EUR 1.300.500,-),

- BANK OF AFRICA-BENIN, société de droit de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, ayant son siège social à BP 08-0879, boulevard de France, Cotonou (Bénin),

pour la conversion en actions de deux mille neuf cent soixante-quinze (2.975) obligations, représentant deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 297.500,-),

- BANK OF AFRICA-CÔTE D'IVOIRE, société de droit de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, ayant son siège social à 01 BP 4132 Abidjan 01 (Côte d'Ivoire),

pour la conversion en actions de mille vingt (1.020) obligations, représentant cent deux mille euros (EUR 102.000,-).

IV.- Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par l'apport d'une partie d'un emprunt obligataire convertible, au montant de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-).

La réalité de cet apport a été prouvé au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de 1.700.000,- EUR et aux 17.000 actions nouvelles à émettre.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, les premiers et troisième alinéas de l'article trois des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.»

«**Art. 3. 3^{ème} alinéa.** Le capital d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), le cas échéant par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Graziano, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 1, case 11.- Reçu 17.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(019618.3/227/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

AFH-OCEAN INDIEN S.A., AFRICAN FINANCIAL HOLDING OCEAN INDIEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.263.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(019619.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

CB INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.000,- USD.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 93.303.

En date du 9 février 2004, la société CB INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l. a transféré son siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019709.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

BALL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 26.012.900,- EUR.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.414.

En date du 9 janvier 2004, l'actionnaire unique de la société a décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004, des administrateurs suivants:

- Gerd Schildgen, demeurant au 39, Landsberger Strasse, D-41564 Grevenbroich.
- Jan Driessens, demeurant au 15, Wyckerpastoorstraat, NL-6221 EN Maastricht.
- Gérard Becquer, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019711.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

METRICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-5433 Niederdonven, 36, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 99.288.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Nico Jean Differding, ingénieur industriel, domicilié 36, rue des Romains à L-5433 Niederdonven.
- 2) Monsieur Paul Joseph Colbach, ingénieur industriel, domicilié 4A, route de Boevange à L-7762 Bissen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de METRICO, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Niederdonven (commune de Flaxweiler).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article neuf des statuts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute par une décision prise aux trois quarts du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exécution de toutes missions relevant de la profession de géomètre.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement à l'exclusion de toutes activités commerciales.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Nico Jean Differding, prénommé, trois cents parts sociales,	300
2.- Monsieur Paul Joseph Colbach, prénommé, deux cents parts sociales,	200
Total: cinq cents parts sociales	500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant au moins les trois quarts du capital.

En cas de transfert de parts soumis à un agrément, les associés restants bénéficient d'un droit de préemption sur ces parts, qu'ils peuvent acquérir en proportion de leur participation dans la société. Les associés restants doivent déclarer leur intention d'exercer le droit de préemption dans un délai de trois mois à partir de l'envoi par lettre recommandée faite à la société et aux associés restants par le cédant de l'offre de cession contenant le nom du candidat acquéreur et du prix proposé.

Les associés qui ont endéans le prédit délai déclaré par lettre recommandée envoyée au cédant et à la société vouloir bénéficier du droit de préemption ont le droit d'acquérir les parts sociales à un prix égal à la valeur des parts telle que fixée par les associés lors de la dernière assemblée générale ayant précédé l'offre de cession. La valeur des parts est fixée chaque année en assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de l'année clôturée. Cette valeur correspond, sauf avis unanime contraire des associés, à la valeur nette comptable résultant du dernier bilan clôturé augmentée des plus-values latentes non réalisées.

Dans le cas où, dans le délai fixé, aucun associé ne se déclarerait acquéreur, la demande de cession sera soumise pour décision aux associés, lesquels statueront sur l'autorisation ou le refus. A défaut d'autorisation de la cession projetée, la société sera dissoute. Les dispositions ci-dessus sont applicables même au cas où la cession aurait lieu en vertu d'une décision de justice, ainsi qu'à celui de la transmission entre vifs par donation.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de transmission pour cause de mort, l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant au moins les trois quarts du capital appartenant aux associés survivants est requis dans tous les cas.

Les héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés, doivent faire offre de vente de leurs parts sociales aux autres associés en respectant les conditions édictées à l'article 9. Cette offre est à faire dans un délai de trois mois qui commence à courir à partir du décès de l'associé. L'exercice des droits du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert soit opposable à la société.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5433 Niederdonven (commune de Flaxweiler) 36, rue des Romains.
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Nico Jean Differding, ingénieur industriel, demeurant 36, rue des Romains à L-5433 Niederdonven.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant, Monsieur Nico Jean Differding.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. J. Differding, P. J. Colbach, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2004, vol. 896, fol. 6, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2004.

B. Moutrier.

(020191.3/272/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

GBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 78.387.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(019852.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

LUXOL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.277.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUXOL INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée sous la dénomination de J. Macloc, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 août 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 592 du 14 décembre 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte portant adoption de la dénomination actuelle reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 41 du 26 janvier 1995, modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven, agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 483 du 25 septembre 1995, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 262 du 29 mai 1997, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 531 du 29 septembre 1997, et modifiés suivant résolutions portant notamment conversion du capital en euros et augmentation de capital prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 octobre 2001, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C, numéro 409 du 14 mars 2002,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 41.277.

Bureau

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement 5.225 (cinq mille deux cent vingt-cinq) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 13.000.000,- (treize millions d'euros) avec ou sans émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

2. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

3. Modification de l'alinéa 4 et de la première phrase de l'alinéa 6 de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 13.000.000,- (treize millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 5. 6^{ème} alinéa, 1^{ère} phrase.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 janvier 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles.»

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constataion de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 13.000.000,- (treize millions d'euros) avec ou sans émission d'actions nouvelles et d'autoriser le conseil d'administration à limiter et même à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, le tout sur base d'un rapport du conseil d'administration daté du 27 janvier 2004, présenté à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le présent rapport du conseil d'administration restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la date d'échéance du capital autorisé sera le 27 janvier 2009.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 4 et la première phrase de l'alinéa 6 de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 13.000.000,- (treize millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 5. 6^{ème} alinéa, 1^{ère} phrase.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 janvier 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Seil, C. Evrard, P. Lentz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 23, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 mars 2004.

T. Metzler.

(020164.3/222/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

LUXOL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.277.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 mars 2004.

T. Metzler.

(020166.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

BALL (LUXEMBOURG) FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 90.416.

En date du 12 janvier 2004, l'actionnaire unique de la société a décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004, des administrateurs suivants:

- Gerd Schildgen, demeurant au 39, Landsberger Strasse, D-41564 Grevenbroich.

- Jan Driessens, demeurant au 15, Wyckerpastoorstraat, NL-6221 EN Maastricht.

- Gérard Becquer, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019720.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

EURO BATILUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 42.576.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019759.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

EURO BATILUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 42.576.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019760.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

BETH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 64.392.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019761.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

BETH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 64.392.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2003 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002

Conseil d'Administration

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat de l'ensemble des administrateurs pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2009. Le Conseil d'Administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter.
- La société @CONSEILS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- Monsieur Mario Fumagalli, expert-comptable, demeurant à I-20036 Meda (Italie), via L. Rho 89.

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de reconduire le mandat de la société READ, S.à r.l. aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2009.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019752.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

**ADVANCE SOLUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ADVANCE SOLUTION S.A.).**

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 91.819.

In the year two thousand three, on the thirteenth November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ADVANCE SOLUTION S.A., a «société anonyme» having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, trade register Luxembourg section B number 91.819, incorporated by deed dated on January 16th 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mister Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer:

Mister Patrick Van Hees, juriste, residing in Messancy (Belgium).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To adopt the legal and fiscal status of a holding and to change accordingly the purpose of the Company, by giving it the following wording:

The Company's purpose, requesting expressly the Luxembourg holding 1929 status, is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enter enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, strictly within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

2.- To add the word «holding» in the denomination of the Company, and to name it ADVANCE SOLUTION HOLDING S.A.

3.- To determine the reference Luxembourg laws governing the Company.

4.- To precise the holding status of the Company by adding the word holding everywhere in the Articles of Association if useful.

5.- To amend the articles of Incorporation in order to reflect the decision to be taken.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to adopt the legal and fiscal status of a holding company as governed by the Luxembourg Law of July 31 1929, and to change accordingly the purpose of the Company.

All powers are conferred to the management of the Company in order to carry out the useful and necessary steps and to make any requests to the competent and concerned administrative authorities for the granting of the special fiscal status of holding.

Second resolution

It is decided to add the word «holding» in the denomination of the Company, and to name it ADVANCE SOLUTION HOLDING S.A.

Third resolution

It is decided to determine the reference Luxembourg laws governing the Company.

Fourth resolution

It is decided to precise the holding status of the Company by adding the word holding everywhere in the Articles of Association if useful.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the following Articles of incorporation to read as follows:

Art. 2. The Company's denomination is ADVANCE SOLUTION HOLDING S.A.

Art. 3. The Company's purpose, requesting expressly the Luxembourg holding 1929 status, is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, strictly within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies

Art. 23. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws, and specially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, the law of July 31, 1929, on Holding Companies.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le treize novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADVANCE SOLUTION S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C. Luxembourg section B numéro 91.819, constituée suivant acte reçu le 16 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Adopter le statut légal et fiscal d'une société holding et changer en conséquence l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

L'objet de la Société, qui sollicite expressément le statut de société holding au sens de la loi luxembourgeoise de 1929, est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou le favorisant, en restant toutefois strictement dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2.- Ajouter le mot «holding» dans la dénomination de la Société et la nommer ADVANCE SOLUTION HOLDING S.A.

3.- Déterminer les lois luxembourgeoises de référence régissant la Société.

4.- Préciser le statut de holding de la Société par ajout du mot holding partout dans les statuts où cela pourrait s'avérer utile.

5.- Modifier les statuts de manière à refléter les décisions prises.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'adopter le statut légal et fiscal d'une société holding telles que régie par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 et de modifier en conséquence l'objet social de la société.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société de manière à mener à bien toutes démarches utiles et nécessaires et pour présenter toutes demandes auprès des autorités administratives compétentes et concernées pour l'octroi du statut fiscal particulier de holding milliardaire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'ajouter le mot «holding» dans la dénomination de la Société et la nommer ADVANCE SOLUTION HOLDING S.A.

Troisième résolution

Il est décidé de déterminer les lois luxembourgeoises de référence régissant la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé de préciser le statut de holding de la Société par ajout du mot holding partout dans les statuts où cela pourrait s'avérer utile

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, Il est décidé de modifier les articles suivants statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société est ADVANCE SOLUTION HOLDING S.A.

Art. 3. L'objet de la Société, qui sollicite expressément le statut de société holding pure au sens de la loi luxembourgeoise de 1929, est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou le favorisant, en restant toutefois strictement dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur, et spécialement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris son article 209, la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, vol. 141S, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

J. Elvinger.

(020266.3/211/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

MAISON CAUDALIE LUXEMBOURG S.C., Société Civile.

Siège social: L-9205 Diekirch, 10, Impasse Saint-Antoine.

R. C. Luxembourg B 99.307.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Ali Belmeddah, administrateur de société, né à Rocourt (Belgique) le 26 décembre 1973, demeurant à B-4357 Limont, 60/1, rue de Liège.

2) Monsieur Marco La Delfa, administrateur de société, né à Rocourt (Belgique) le 6 novembre 1973, demeurant à B-4460 Grâce-Hollogne, 85, rue Alfred Defuisseaux.

3) Madame Leïla Benzina, employée privée, née à Liège (Belgique) le 16 décembre 1971, demeurant à B-4357 Limont, 60/1, rue de Liège.

4) Madame Sabine Siracusa, enseignante, née à Rocourt (Belgique) le 24 janvier 1975, demeurant à B-4460 Grâce-Hollogne, 85, rue Alfred Defuisseaux.

5) Monsieur Tayeb Belmeddah, retraité, né à Oujda (Maroc), en 1932, demeurant à B-4020 Jupille, 34/0023, rue des Canoniers.

6) Monsieur Ignazio La Delfa, retraité, né à Valguarnera (Italie) le 26 septembre 1948, demeurant à B-4460 Grâce-Hollogne, 2, rue Thomas Edison.

7) Monsieur Stefano Siracusa, retraité, né à Siculiana (Italie) le 26 février 1948, demeurant à B-4420 Saint-Nicolas, 50, rue Thierbise.

Lesquels comparants ont arrêté les statuts d'une société coopérative qu'ils déclarent constituer entre eux, comme suit:

Chapitre I^{er} - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. La société est constituée sous la forme d'une société coopérative prenant la dénomination de MAISON CAUDALIE LUXEMBOURG S.C.

Art. 2. Le siège social est établi à Diekirch. Il peut être transféré en toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la commission sur achats et ventes, l'importation, l'exportation et la représentation de toutes boissons et notamment les bières, eaux minérales, limonades, apéritifs, vins, liqueurs, alcools, jus de fruits, le tout sans réserve aucune, ainsi que l'alimentation.

En général, la société peut effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Fonds social - Parts sociales - Responsabilité

Art. 5. Le fonds social est formé du montant des parts sociales souscrites par les associés. Son montant est illimité. Son minimum est fixé à sept cents euros (EUR 700,-), divisé en soixante-dix (70) parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. A la constitution, les soixante-dix (70) parts sociales ont été souscrites et libérées à concurrence de sept cents euros (EUR 700,-).

La répartition des parts sociales est la suivante:

1) Monsieur Ali Belmeddah, administrateur de société, né à Rocourt (Belgique) le 26 décembre 1973, demeurant à B-4357 Limont, 60/1, rue de Liège, vingt-cinq parts sociales. 25

2) Monsieur Marco La Delfa, administrateur de société, né à Rocourt (Belgique) le 6 novembre 1973, demeurant à B-4460 Grâce-Hollogne, 85, rue Alfred Defuisseaux, vingt-cinq parts sociales 25

3) Madame Leïla Benzina, employée privée, née à Liège (Belgique) le 16 décembre 1971, demeurant à B-4357 Limont, 60/1, rue de Liège, quatre parts sociales. 4

4) Madame Sabine Siracusa, enseignante, née à Rocourt (Belgique) le 24 janvier 1975, demeurant à B-4460 Grâce-Hollogne, 85, rue Alfred Defuisseaux, quatre parts sociales 4

5) Monsieur Tayeb Belmeddah, retraité, né à Oujda (Maroc), en 1932, demeurant à B-4020 Jupille, 34/0023, rue des Cannoniers, quatre parts sociales	4
6) Monsieur Ignazio La Delfa, retraité, né à Valguarnera (Italie) le 26 septembre 1948, demeurant à B-4460 Grâce-Hollogne, 2, rue Thomas Edison, quatre parts sociales	4
7) Monsieur Stefano Siracusa, retraité, né à Siculiana (Italie) le 26 février 1948, demeurant à B-4420 Saint-Nicolas, 50, rue Thierbise, quatre parts sociales	4
Total: soixante-dix parts sociales	70

de sorte qu'à la constitution, le fonds social s'élève à sept cents euros (EUR 700,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. La cession de parts entre associés est soumise à l'accord préalable du Conseil d'administration.

Toute cession de parts sociales autre que celle entre associés devra être autorisée par l'Assemblée générale suivant la procédure qui est prévue à l'article 12 des présents statuts.

Art. 8. Les associés ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leur souscription, sans qu'il n'y ait entre eux, ni solidarité, ni indivisibilité.

Chapitre III - Administration et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non. Le mandat des administrateurs est gratuit.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

L'Assemblée générale nomme également un membre suppléant pour chaque administrateur nommé.

En cas de vacance de poste d'un membre du Conseil d'administration son suppléant exercera provisoirement son mandat jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire qui statuera définitivement sur son remplacement.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut désigner un secrétaire choisi hors ou dans son sein.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt social l'exige. Il doit aussi être convoqué lorsqu'un tiers au moins de ses membres le demande. Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le président, ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le vice-président, ou à leur défaut par le membre présent le plus âgé. Les convocations sont faites par simple lettre contenant l'ordre du jour de la réunion, sauf urgence à motiver au procès-verbal de la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. Chaque administrateur peut se faire remplacer par son suppléant. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Le mandat de commissaire peut également être confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprise.

Chapitre IV - Admission - Exclusion - Démission

Art. 11. Les demandes d'admission des nouveaux membres devront être adressées au Conseil d'administration, qui les transmet à l'Assemblée générale qui les acceptera ou les rejettera, sans avoir aucune explication à fournir à l'appui de sa décision.

Le nombre des parts sociales à souscrire par les nouveaux membres sera fixé par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Tous les nouveaux membres payeront un droit d'entrée qui sera fixé par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Art. 12. Les associés cessent de faire partie de la société par leur démission, leur exclusion, la cessation d'activité ou la cession de la totalité de leurs parts sociales.

Art. 13. Les associés ne peuvent donner leur démission, opérer les retraits de versements ou de parts que dans les six premiers mois de l'année sociale.

L'assemblée générale peut refuser les retraits demandés, les réduire ou y surseoir si la situation financière de la société le justifie.

Art. 14. Un associé ne peut être exclu de la société que pour inexécution du contrat, violation des statuts ou pour autre raison grave à apprécier par le Conseil d'administration et moyennant une décision de l'Assemblée générale, à l'unanimité des voix, non compris les voix de titres appartenant à l'associé dont l'exclusion est proposée.

L'exclusion de la société résulte d'un procès-verbal dressé et signé par un administrateur. Ce procès-verbal relate les faits établissant que l'exclusion a été prononcée conformément aux présents statuts.

L'exclusion est notifiée à l'intéressé par lettre recommandée signée par le Président du Conseil d'administration ou par deux administrateurs.

La décision de l'Assemblée générale est sans recours.

L'associé perdant sa qualité de coopérateur autrement que par cession de ses parts sociales n'a tout au plus droit qu'au remboursement de la valeur nominale de ses parts sociales. En aucun cas les éléments du bilan qui constituent la contrepartie de fonds publics alloués à la société coopérative ne peuvent lui être distribués. S'il résulte de la situation du bilan de l'exercice en cours que la valeur des parts est inférieure à leur montant nominal, les droits de l'associé sortant sont diminués d'autant. En aucun cas, il ne pourra provoquer la dissolution de la société, ni porter entrave à la marche de la société par apposition de scellés ou autre mesure conservatoire.

Chapitre V - Assemblée générale

Art. 15. L'Assemblée générale des associés a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes de disposition qui intéressent la société.

Elle est composée de tous les associés, qui peuvent y voter. Un associé a le droit de voter par lui-même ou par mandataire.

L'Assemblée ne délibère valablement que sur les points portés à l'ordre du jour et à condition que plus de cinquante pour cents des parts d'associés soient présentes ou représentées.

Chaque part d'associé donne droit à une voix lors des délibérations. La majorité requise pour la validité des délibérations est de cinquante pour cent des voix plus une des voix présentes ou représentées, sauf lorsque la loi ou les présents statuts requièrent une autre majorité. La modification des statuts requiert cependant la majorité des trois quarts des voix présentes ou représentées.

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration et le cas échéant par le ou les commissaires.

Les convocations mentionnent l'ordre du jour et sont faites par lettre recommandée, adressée aux associés.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation en vue de statuer sur les comptes annuels, la gestion journalière de l'exercice écoulé, de déterminer la politique générale et de prendre toutes décisions qui sont réservées à cette assemblée par les présents statuts.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée est tenue le premier jour ouvrable de la semaine suivante à la même heure.

L'Assemblée peut aussi être convoquée extraordinairement.

Elle doit l'être si des associés possédant au moins un cinquième de l'ensemble des parts sociales en font la demande écrite. Dans ce cas l'Assemblée doit être convoquée dans les trente jours de la réception de la demande par le Conseil d'administration.

Chapitre VI - Exercice social - Bilans - Répartition des bénéfices et des pertes

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, des frais généraux, et d'exploitation ainsi que des provisions et amortissements jugés nécessaires, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est fait annuellement un prélèvement d'un vingtième affecté à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du fonds social, mais reprendra cours du moment que ce dixième est entamé.

Les bénéfices seront répartis au prorata des parts sociales détenues par chaque associé. Les associés ne seront tenus de la perte de la société que jusqu'à concurrence de leur mise conformément à ce qui est prévu par l'article 8 des présents statuts.

Chapitre VII - Dissolution et Liquidation

Art. 18. L'Assemblée générale pourra prononcer la dissolution de la société à l'unanimité de tous les associés.

En cas de dissolution, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration en exercice, règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine l'étendue de leurs pouvoirs.

Art. 19. Après apurement du passif de la société, l'avoir social est partagé au prorata du nombre des parts sociales détenues par chaque associé.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée sont applicables.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2004.
2. La première Assemblée générale annuelle ordinaire des associés aura lieu en 2005.
3. Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Frais

Les frais qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire des associés

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du fonds social, se sont constitués en Assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Ali Belmeddah, administrateur de société, né à Rocourt (Belgique) le 26 décembre 1973, demeurant à B-4357 Limont, 60/1, rue de Liège;

b) Monsieur Marco La Delfa, administrateur de société, né à Rocourt (Belgique) le 6 novembre 1973, demeurant à B-4460 Grâce-Hollogne, 85, rue Alfred Defuisseaux;

c) Madame Leïla Benzina, employée privée, née à Liège (Belgique) le 16 décembre 1971, demeurant à B-4357 Limont, 60/1, rue de Liège.

Madame Leïla Benzina, prénommée, est nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R. C. S. L. sous le numéro B 50.577.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2009.

5. L'adresse de la société est fixée à L-9205 Diekirch, 10, impasse Saint-Antoine.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Belmeddah, M. La Delfa, L. Benzina, S. Siracusa, T. Belmeddah, I. La Delfa, S. Siracusa, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 février 2004, vol. 429, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1^{er} mars 2004.

A. Weber.

(020297.3/236/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

INTERNATIONAL INTERACTIVE MEDIA SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 85.815.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 1^{er} juillet 2003

pour statuer sur l'exercice clos le 31 mars 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter la perte de l'exercice clos au 31 mars 2003 se montant à - 8.659,87 EUR sur l'exercice en cours de la manière suivante:

Résultat reporté	- 1.661,42 EUR
Résultat de l'exercice.	- 8.659,87 EUR
Résultat.	- 10.321,29 EUR
Report à nouveau.	- 10.321,29 EUR

Démission du Commissaire

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de la S.A. FISOGEST, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, comme commissaire aux comptes.

Nomination d'un nouveau Commissaire

L'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes; Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Rodange, le 1^{er} juillet 2003.

Signature / Signature

Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019745.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

THUMAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 70.531.

In the year two thousand and four, on the eleventh day of February.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the holding company THUMAN HOLDING S.A., having its registered office at L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon (hereinafter referred to as «the Company»), incorporated by a deed of Maître Norbert Muller, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on July 6, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 699 on September 20, 1999, the articles of incorporation have been amended by a deed of the prenamed Maître Norbert Muller, on May 23, 2001, published in the Mémorial C, number 1192 on December 19, 2001 and amended by a deed of the undersigned notary, on August 25, 2003, published in the Mémorial C, number 1024 on October 3, 2003.

The Company is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and the number 70.531.

The extraordinary general meeting is opened at 12.00 p.m. by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, acting as Chairman, and appointing Mrs. Michèle Sauber, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Marta Kozinska, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board of the meeting and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 90,000.- (ninety thousand Euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the company's registered office from L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon to L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 2 of the company's articles of association which will have henceforth the following wording: «Le siège est établi à Luxembourg.»

3. Sundry.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the Chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the Company's registered office from L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon to L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Second resolution

Subsequently, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 2 of the Company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

«Le siège est établi à Luxembourg.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 900,- (nine hundred Euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons, it is specified that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onze février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding THUMAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, (ci-après dénommée «la Société»), constituée suivant acte de Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 6 juillet 1999, publié au Mémorial

rial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 699 du 20 septembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du prédit Maître Norbert Muller, du 23 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1192 du 19 décembre 2001 et modifiés suivant acte du notaire instrumentant du 25 août 2003, publié au Mémorial C, numéro 1024 du 3 octobre 2003.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et numéro 70.531.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.00 heures par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, agissant comme Président, et désignant Madame Michèle Sauber, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société de L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiënerie.

2. Par conséquent, modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante: «Le siège est établi à Luxembourg».

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiënerie.

Seconde résolution

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 900,- (neuf cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, pré-noms, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, M. Sauber, M. Kozinska, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, vol. 142S, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 mars 2004.

T. Metzler.

(020227.3/222/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

THUMAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiënerie.

R. C. Luxembourg B 70.531.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 mars 2004.

T. Metzler.

(020229.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

BALL INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.415.

En date du 12 janvier 2004, l'actionnaire unique de la société a décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004, des administrateurs suivants:

- Gerd Schildgen, demeurant au 39, Landsberger Strasse, D-41564 Grevenbroich.
- Jan Driessens, demeurant au 15, Wyckerpastoorstraat, NL-6221 EN Maastricht.
- Gérard Becquer, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019723.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

KRUPACO FINANCE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.174.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 4 février 2004 a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Claude Janssen, demeurant au 7, avenue Emile Acolas, F-75005 Paris, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008;
- de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019728.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.113.

EXTRACT

Mr. John D. Carifa has resigned as director of THE ASIAN TECHNOLOGY FUND with effect as from 9th November, 2003.

Luxembourg, 2nd March, 2004.

EXTRAIT

M. John D. Carifa a démissionné de ses fonctions d'administrateur de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND avec effet au 9 novembre 2003.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019730.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

CEREP A-HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.890.

Suite à la résolution du gérant unique prise le 4 février 2004, il résulte que:

Le siège social de la société a été transféré du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019758.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

THE NILE GROWTH COMPANY, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.985.

—
EXTRACT

Mr. John D. Carifa has resigned as director of THE NILE GROWTH COMPANY with effect as from 9th November, 2003.

Luxembourg, 2nd March, 2004.

EXTRAIT

M. John D. Carifa a démissionné de ses fonctions d'administrateur de THE NILE GROWTH COMPANY avec effet au 9 novembre 2003.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019733.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 21.278.

—
EXTRACT

Mr. John D. Carifa has resigned as director of ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND with effect as from 9th November, 2003.

Luxembourg, 2nd March, 2004.

EXTRAIT

M. John D. Carifa a démissionné de ses fonctions d'administrateur de ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND avec effet au 9 novembre 2003.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019736.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

MUTUAL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 18.782.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(019743.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

FITAIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.216.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 22 avril 2003
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2001*

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de révoquer la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EURO-PEENNE S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes et de nommer en remplacement avec effet immédiat la société READ, S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019750.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

N.N.-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 185, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.810.

Il résulte de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2004, que:

- Monsieur Jean-Michel Jadot, résidant à 156, rue de la Quielle à F-57390 Audun-le-Tiche, est nommé gérant de la société.

- Monsieur Jean Scampone, résidant à 25, rue Gambetta à F-54590 Hussigny, est nommé gérant de la société.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 2 février 2004 que:

- Monsieur Marco Kemp, résidant à 28A, rue Basse à L-3316 Bergem, est associé et détient 20 parts sociales.

- la société F.G.D.P., S.à r.l., route de Saulnes à F-54590 Hussigny, est associé et détient 80 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019754.3/1026/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

SANTA'S LEGEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 92.347.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019756.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

FITAIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.216.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019763.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

CAPINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 78.470.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019765.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

CANALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schiffflange, Z.I. Luxemburger.
R. C. Luxembourg B 88.528.

Il résulte de la décision de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2004, que:

Monsieur Jean-Luc Boudot, résidant à 43A, Bungertstrasse à D-66798 Wallerfangen en Allemagne, est nommé administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019780.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

FINANCIERE EURO-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.822.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signatures
Administrateurs

(019894.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

FINANCIERE EURO-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.822.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signatures
Administrateurs

(019893.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

FINANCIERE EURO-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.822.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signatures
Administrateurs

(019892.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

FINANCIERE EURO-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.822.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signatures
Administrateurs

(019891.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ALGARVE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.134.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00632 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

(019815.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

MONTRACHAT HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.912.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature.

(019897.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

MONTRACHAT HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.912.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature.

(019895.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AGT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 33.410.

Le bilan abrégé au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signatures

Administrateurs

(019898.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AGT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 33.410.

Le bilan abrégé au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signatures

Administrateurs

(019899.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

SOPEM SOCIETE DE PARTICIPATIONS ELECTRO-MECANIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.660.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	229.182,01 EUR
- Résultat de l'exercice	- 9.091,80 EUR
- Report à nouveau	220.090,21 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019866.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

PYLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.024.

Le bilan pour la période du 1^{er} mars 2002 au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019972.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

PYLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.024.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019976.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

OBREGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 70.326.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019766.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

CB FOODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.881.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(019769.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

NEXUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 84.714.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature.

(019811.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

NEXUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 84.714.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature.

(019810.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 68.263.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(019771.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ESSETRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.149.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(019826.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ESSETRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.149.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(019823.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.491.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 février 2004

Résolutions

L'assemblée décide de transférer, avec effet à la date présente, le siège social de la société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration

- Mrs Corinne Bitterlich, private employee, resident in Luxembourg, chairman «A».
- Mr Luca Bianchi, private employee, resident in Milan (Italie), vice chairman «A».
- Mr Sandro Capuzzo, private employee, resident in Luxembourg, director «A».
- Mr Hugo Fehrenbacher, resident in Düsseldorf (Germany), director «C».
- Mr Michael Berry, resident in London (United Kingdom), director «C».

Commissaire aux Comptes

- FIN-CONTROLE, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019820.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

EUROSTELLIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 31.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN04280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(019778.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

FUTURE LIFE INSURANCE BROKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 98.013.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 18 février 2004 que:

1. Décision a été prise d'accepter la démission de M. Jan Van Der Valk de son poste d'administrateur-délégué et de le conserver comme simple administrateur.

2. Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à M. Jan Van Der Valk pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

3. Décision a été prise de nommer M. Johan Verheyden, courtier en assurances, demeurant 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur-délégué avec droit de co-signature obligatoire, pour tous les actes relatifs à la société FUTURE LIFE INSURANCE BROKER S.A.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019784.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

EMERENTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 66.523.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature.

(019809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

SOCIETE FINANCIERE MUTUELLE EXTERIEURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.744.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	15.609,56 EUR
- Affectation à la réserve légale	- 780,48 EUR
- Disponible de l'exercice	14.829,08 EUR
- Résultats reportés	25.337,85 EUR
- Report à nouveau	40.166,93 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019881.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ILLOR I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.870.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 161.534,67 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019846.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ILLOR II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.871.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 158.839,04 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019848.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

LS ALLOYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.463.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(019849.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

EURAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

(019905.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

EURAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

(019904.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ELLE-EFFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.446.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg) déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 13 mai 2002, enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2002, volume 519, folio 8, case 10, pour compte de la société ELLE-EFFE S.A., ayant son siège social à L-1217 Luxembourg, 11, rue Beaumont, R.C. Luxembourg section B numéro 87.446, publié au Mémorial C numéro 1157 du 1^{er} août 2002:

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:
Il faut lire dans la rubrique:

Dispositions de l'acte de société:

«La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mai 2002.»

Junglinster, le 13 février 2004.

J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020624.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

STALLEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 50.070.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019863.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

LA FUSTIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.899.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature.

(019910.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

LA FUSTIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.899.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature.

(019909.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

LA FUSTIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.899.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature.

(019908.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.695.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Wargardens 6, Suite 24;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société anonyme EUROPE FINANCE S.A., R.C. Luxembourg B 73.695, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu en date du 18 janvier 2000 par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 238 du 29 mars 2000.

2. Que le capital social de la société anonyme EUROPE FINANCE S.A. s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme EUROPE FINANCE S.A.

4. Que par la présente, son mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme EUROPE FINANCE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 80, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

J. Elvinger.

(020581.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

LEMOORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.592.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 208.937,95 EUR
- Résultat de l'exercice	- 163.538,84 EUR
- Report à nouveau	- 372.476,79 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(019883.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

CHINE-EUROPE-CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.017.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Philippe Conte, demeurant à F-75116 Paris, 3, avenue Bugeaud.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée CHINE-EUROPE-CHINE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 58.017, a été constituée suivant acte reçu le 23 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 253 du 26 mai 1997, que les statuts ont été modifiés par acte en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1566 du 31 octobre 2002, et par acte en date du 1^{er} mars 1999, publié au Mémorial C numéro 369 du 22 mai 1999.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée CHINE-EUROPE-CHINE, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société CHINE-EUROPE-CHINE, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 15, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Elvinger.

(020587.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

IMMO LEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.012.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier adressé à la société que les administrateurs, M. Karim Van den Ende, M. Johan Hartman et Madame Monica Menzel ont démissionné de leur fonction respective d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019889.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

PHARMEG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.225.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signature.

(019885.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

BROAD STREET MALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.347.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

Signature.

(019886.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

FINCIMEC GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.223.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signatures

Administrateurs

(019902.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

GANDRIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.918.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05855, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

J.-P. Aversa / P. Van Nugteren

(020000.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

GANDRIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.918.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05856, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

J.-P. Aversa / P. Van Nugteren

(019998.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

GANDRIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.918.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05858, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

J.-P. Aversa / P. Van Nugteren

(019997.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

GANDRIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.918.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05859, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

J.-P. Aversa / P. Van Nugteren

(019996.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

NewTel S.A. & Cie S.E.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.688.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(019922.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.183.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 février 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Robert Hovenier, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Edward Bruin. Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Lors de cette même Assemblée, le mandat du Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019974.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

VINTAGE WINES & LUXURY HOTELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 82.571.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

(019924.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

KINGSPAN LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.550.

Le bilan pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

(019925.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

KINGSPAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.549.

Le bilan pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

(019928.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

CABOT LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.803.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

(019929.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ArthroCare LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.875.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

(019933.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

ArthroCare LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.875.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

(019932.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

CABOT LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.801.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

(019930.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

CABOT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.802.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

(019931.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

BATTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.878.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

(019935.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

KATOEN NATIE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.367.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 février 2004, le siège social de la société a été transféré, avec effet au 14 février 2004, du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur B, Président du Conseil d'administration, Monsieur Claude Zimmer, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Koen van Baren. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateurs B Monsieur John Seil, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Monsieur Luc Hansen, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Benoît Nasr et de Monsieur Carl Specke. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

C. Specke / B. Nasr

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019978.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.
